

2010 N°37

L'Environnement *pour* les Européens

Magazine de la direction générale de l'environnement

L'accord de Copenhague

Premier pas vers un accord climatique mondial



COMMISSION EUROPÉENNE



environnement

La participation de quelque 120 dirigeants mondiaux à la conférence de Copenhague sur le climat en décembre dernier a démontré que, dans bien des régions du monde, le changement climatique s'impose au plus haut niveau politique.

Aboutissement principal de la conférence, l'accord de Copenhague, est loin de l'accord politique ambitieux auquel aspirait l'Europe. Il représente néanmoins un pas dans la direction de son objectif: un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat, prenant le relais du protocole de Kyoto en 2013.

Comme le souligne l'article de fond, l'accord sanctionne plusieurs positions clés de l'Union européenne (UE), dont la nécessité de maintenir le réchauffement sous le seuil des 2 °C et d'assurer aux pays en développement un financement de taille pour lutter contre le changement climatique. L'UE s'est formellement engagée envers cet accord et est déterminée à poursuivre les négociations sur cette base, en vue de parvenir à un accord mondial.

Proclamée «Année internationale de la biodiversité», 2010 offre une opportunité unique de sensibiliser le public aux menaces vitales auxquelles sont confrontées de nombreuses espèces animales et végétales.

Ce numéro se penche sur «L'économie des écosystèmes et de la biodiversité», toute première étude internationale sur les bénéfices économiques globaux de la biodiversité et le coût de la perte de biodiversité. Le rapport principal de l'étude sera achevé dans l'année; ses résultats guideront la prochaine réunion de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique, qui se tiendra en octobre. Force est de constater que protéger la nature de manière adéquate demeurera un défi de taille tant que sa véritable valeur ne sera pas largement comprise.

Un article est également consacré au Registre européen des rejets et transferts de polluants, dont le site internet permet à tout un chacun de connaître les types et les quantités de polluants rejetés par les principaux sites industriels de l'UE, du Liechtenstein, de l'Islande et de la Norvège.

Enfin, nous mettons en lumière les efforts déployés en vue de renforcer la capacité de réponse de la protection civile européenne aux catastrophes naturelles et causées par l'homme, un objectif dont les événements récents d'Haïti ne font que confirmer la nécessité.

L'ENVIRONNEMENT EN LIGNE

Vous voulez connaître les actions entreprises par l'Union européenne dans le domaine de la protection de l'environnement, apprendre ce qu'est une politique intégrée de produits ou savoir comment remplir les conditions requises pour obtenir un «écolabel»? Découvrez toutes ces informations et bien plus encore sur le site internet de la DG Environnement:

ec.europa.eu/environment/index_fr.htm

NOTE

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant en son nom ne peut être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication ni des erreurs qui pourraient s'y glisser malgré tout le soin apporté à son élaboration et à sa vérification.



Imprimé sur papier recyclé ayant reçu l'écolabel européen pour le papier graphique
(ec.europa.eu/environment/ecolabel)

Luxembourg: Office des publications officielles de l'Union européenne, 2010
ISSN 1563-4159

© Union européenne, 2010

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute reproduction des photographies (ainsi que, le cas échéant, des illustrations et graphiques) est interdite.

Imprimé en Belgique.



ec.europa.eu/environment/news/efe/index_fr.htm

INFORMATIONS ÉDITORIALES

L'Environnement pour les Européens est un magazine trimestriel publié par la direction de l'environnement de la Commission européenne. Il est disponible en anglais, français, allemand, italien, espagnol, polonais et grec. Abonnement gratuit. Vous pouvez vous abonner à l'aide du formulaire inséré dans le magazine ou en ligne à l'adresse

ec.europa.eu/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm

Rédacteur en chef: Carina Vopel.

Coordinateur: Jonathan Murphy.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'unité «Communication»:

Fax: +32 (0)2 29-86327

Information et documentation: ec.europa.eu/environment/env-informa/

Site internet L'Environnement pour les Européens:

ec.europa.eu/environment/news/efe/index_fr.htm



© Couverture: iStockphoto

SOMMAIRE [n° 37]

03 Véhicules utilitaires légers
Limitations des émissions de CO₂ propres aux camionnettes

04 L'accord de Copenhague
Premier pas vers un accord climatique mondial

06 EEB
Estimer la véritable valeur de la nature

08 Politique de cohésion et environnement
Veiller à ce que la nature soit une priorité

09 Registre européen des rejets et transferts de polluants
Améliorer l'accès aux données environnementales

10 Forum de la protection civile
Vers une plus grande résilience

11 Campagne en faveur de la biodiversité
Biodiversité. On est tous dans le même bateau.

12 Directive Nitrates
Qualité de l'eau à la hausse en Europe

13 LIFE
Bétail et chevaux viennent en aide aux oiseaux migrateurs

14 Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique
Soutien à la politique macrorégionale en Europe

15 Agenda // Nouvelles publications

16 En bref...
• Semaine de l'énergie durable, 22-26 mars 2010
• Enrayer la perte d'espèces
• Renforcement de la capacité de réaction rapide de l'Union européenne

Limitations des émissions de CO₂ propres aux camionnettes

Suite à une récente proposition de la Commission, à partir de 2014, les camionnettes neuves seront soumises à des règles plus strictes en matière de rejets de CO₂. Un calendrier rigoureux devrait assurer, au plus tard en 2016, une limitation des émissions à 175 g/km pour les véhicules utilitaires immatriculés dans l'UE, pour arriver à 135 g/km d'ici 2020. La proposition s'inspire du règlement européen en vigueur concernant les émissions de CO₂ des voitures particulières.



En Europe, le transport est l'une des sources principales d'émissions de CO₂, et celle-ci ne cesse de croître. Entre 1990 et 2007, la contribution des véhicules routiers, avions et bateaux à l'ensemble des rejets de l'UE est passée de 21 à 28 %. On entend par véhicules utilitaires légers des véhicules destinés au transport de marchandises et dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes. Bien que les voitures particulières soient près de dix fois plus nombreuses, les utilitaires génèrent d'importantes émissions de CO₂.

CAMIONNETTES NEUVES DANS L'UE: OBJECTIFS DE RÉDUCTION DU CO₂

- 2014: 175 g/km (75 % du parc)
- 2016: 175 g/km (100 % du parc)
- 2020: 135 g/km (révision possible en fonction de l'étude de faisabilité)

«En ce qui concerne les voitures, les limitations à 130 g/km seront progressivement mises en œuvre, entre 2012 et 2015, pour arriver à 95 g/km en 2020»

Avant 2007, les efforts de l'UE en matière de réduction d'émissions dues aux véhicules se concentraient sur des accords volontaires avec les constructeurs, ainsi que sur la labellisation et la fiscalité. Le succès limité rencontré a conduit à une nouvelle approche

intégrée qui met l'accent sur la réglementation technique. Cette stratégie entend par ailleurs combler un vide législatif grâce auquel les constructeurs pouvaient réceptionner certains modèles de voitures en tant que camionnettes.

Inspirée de la législation sur les voitures

La nouvelle proposition législative sur les camionnettes emboîte le pas à celle sur les voitures, avec des objectifs de réduction d'émissions définis dans le temps. Une première phase de deux ans débutera en 2014 et exigera de tous les constructeurs que 75 % des nouvelles camionnettes en circulation soient conformes à la courbe des valeurs limites définie (une courbe permettant des limites d'émissions supérieures pour les véhicules plus lourds). En 2015, ce pourcentage passera à 80 % pour arriver à 100 % dès 2016.

En fonction des résultats d'une étude de faisabilité, qui sera menée en 2012, un objectif de 135 g/km devrait ensuite être défini pour 2020. La Commission espère que le Parlement et le Conseil adopteront l'ensemble de la proposition d'ici 2011.

Pour rappel, en ce qui concerne les voitures, les limitations à 130 g/km seront progressivement mises en œuvre entre 2012 et 2015, pour arriver à 95 g/km en 2020. L'approche

intégrée inclut en outre une série de dispositions relatives à diverses questions comme la résistance au roulement et la climatisation mobile.

À partir de 2014, une «prime sur les émissions excédentaires» sera imposée aux constructeurs de camionnettes dont les émissions moyennes du parc dépasseront la courbe des valeurs limites. Les amendes iront de 5 EUR par camionnette immatriculée pour le premier g/km au-dessus de la courbe à 120 EUR pour chaque g/km supplémentaire au-dessus de 3 g/km. À partir de 2019, ce montant sera appliqué dès le premier g/km excédentaire.

Nouvelles technologies

La proposition accorde des bonifications pour les véhicules aux émissions inférieures à 50 g/km, tels que les véhicules électriques. En 2014 et 2015, celles-ci permettront aux constructeurs d'utilitaires de réduire les émissions moyennes de leur parc.

Ces constructeurs sont également encouragés à appliquer des technologies de réduction des émissions de CO₂ qui ne sont pas prises en compte par les tests standard de mesure. La mise en œuvre de ces technologies innovantes leur permettra d'obtenir des bonifications allant jusqu'à 7 g/km. Les petits constructeurs bénéficieront d'une certaine flexibilité dans la définition des objectifs. ◀

POUR PLUS D'INFORMATIONS

DG Environnement – Émissions de CO₂ des véhicules utilitaires légers (EN)
ec.europa.eu/environment/air/transport/co2/co2_cars_regulation.htm





Premier pas vers un accord climatique mondial

La conférence des Nations unies sur le climat, qui s'est achevée ce 19 décembre 2009 à Copenhague, s'est montrée à la hauteur de son étiquette d'événement historique pour au moins un aspect: ayant réuni près de 120 chefs d'État et de gouvernement, le segment à haut niveau des trois derniers jours de la conférence constitue le rassemblement de dirigeants le plus important à ce jour hors du QG de l'ONU à New York.



L'accord de Copenhague de deux pages et demie auquel la conférence a abouti est loin de l'objectif de l'UE et s'est soldé par une grande déception, pour l'Europe comme pour bien d'autres nations. L'accord est une «étape positive, mais il est clairement en dessous de notre ambition», a d'ailleurs déclaré le président Barroso. Comparé aux résultats des précédentes conférences sur le climat, il représente néanmoins un pas en avant.

de pays, emmenés par le Venezuela, la Bolivie, Cuba et le Nicaragua. La conférence a donc simplement «pris note» de l'accord, lui conférant le statut d'un accord entre nations partageant la même vision. Ce blocage a montré les limites d'un processus des Nations unies nécessitant un consensus total pour avancer.

Un pas en avant

L'UE considère néanmoins l'accord de Copenhague comme un premier pas dans la direction de son objectif: un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat pour la période post-2012, et ce même s'il reste énormément à accomplir pour atteindre celui-ci. En 2010, les deux groupes de travail ayant mené les négociations climatiques pour les Nations unies ces deux dernières années resteront le principal forum. Leur mandat s'est vu prolongé jusque la prochaine conférence des Nations unies sur le climat, qui se déroulera en novembre-décembre 2010 au Mexique.

Consensus limité

L'accord équivaut à un instantané du consensus limité auquel sont parvenus les 28 pays très hétérogènes (une majorité d'entre eux étant émergents) ayant participé aux négociations le dernier jour officiel de la conférence. Il reflète en particulier l'absence continue d'une législation nationale sur le climat aux États-Unis et la confiance croissante de la Chine, laquelle est disposée à agir en faveur du climat, mais pas à être contrainte au niveau international.

L'élément le plus remarquable de l'accord de Copenhague est peut-être le fait qu'il a en grande partie été rédigé par les chefs d'État et de gouvernement du groupe des 28 en personne, parmi lesquels le président des États-Unis, Barack Obama, le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, le président de la Commission, José Manuel Barroso et le Premier ministre suédois, Fredrik Reinfeldt, dont le pays présidait alors l'UE. Il s'agit peut-être de la première fois que les dirigeants mondiaux se sont eux-mêmes livrés à un tel exercice depuis l'accord de Postdam en 1945.

Bien que l'accord ait reçu le soutien d'une grande majorité des membres de l'ONU lors de la séance plénière de clôture, son approbation en tant que décision formelle des Nations unies s'est vue bloquée par l'opposition d'une poignée

Côté positif, l'accord sanctionne plusieurs positions clés de l'UE, à commencer par la nécessité de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C par rapport à la température de l'époque préindustrielle afin d'éviter les pires conséquences. Il invite les pays industrialisés à proposer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, et ce à l'échelle de l'économie; et les pays en développement (PED) à soumettre leurs mesures d'atténuation, d'ici au 31 janvier, en vue de les inclure dans l'accord.

Il est très encourageant pour l'avenir de l'accord de Copenhague qu'à l'heure de mettre sous presse cette édition de l'Environnement pour les Européens, les plus grands émetteurs – quelque 90 pays responsables de près de 80 % des émissions mondiales – aient émis des propositions.



Cette impressionnante participation confirme que nombre de nations considèrent à présent le changement climatique comme une question qui mérite une attention au plus haut niveau politique. Mais le sommet a également mis en lumière la difficulté pour tous les membres des Nations unies de parvenir à un accord sur l'action mondiale qui s'impose pour combattre efficacement le changement climatique.

L'UE s'est rendue à Copenhague avec pour objectif d'aboutir à un accord politique vaste et ambitieux, qui préparerait le terrain à la finalisation, cette année, d'un traité mondial juridiquement contraignant sur le climat; lequel relèverait le protocole de Kyoto en 2013.

«L'UE considère l'accord de Copenhague comme un premier pas dans la direction de son objectif: un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat pour la période post-2012»



C'est en effet la première fois que les pays développés s'engagent au niveau international à prendre des mesures relatives à leurs émissions.

Financement de l'action climatique

L'accord de Copenhague offre également aux PED un financement conséquent pour leurs actions en faveur du climat, une autre des priorités de l'UE. Cette assistance inclut un financement à mise en œuvre rapide pour la période 2010-2012, de l'ordre de 30 milliards USD (dont un apport de l'UE de 7,2 milliards EUR), et un financement à moyen terme de 100 milliards USD par an, d'ici 2020. Des structures institutionnelles seront établies pour la gestion d'une partie de ce financement, sous la forme d'un Fonds pour le climat et d'un groupe de haut niveau.

L'accord jette par ailleurs les bases d'un mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation – soit près de 20 % de l'ensemble des émissions de CO₂ – et instaure un mécanisme permettant d'accélérer le développement des technologies et leur transfert vers les PED. Il reconnaît également que des actions d'adaptation au changement climatique s'imposent de toute urgence, en particulier dans les parties du monde les plus vulnérables – pays les moins développés, petites îles des PED et Afrique.

Cet accord n'est pas pour autant exempt de défauts. Comme l'a souligné le président Barroso, l'UE déplore que le texte ne stipule pas qu'un futur traité sur le changement climatique devra être juridiquement contraignant.

Qui plus est, il ne définit aucun objectif d'émission au niveau mondial face à la nécessité de maintenir le réchauffement planétaire en dessous de la barre des 2 °C. Il reste à voir si son approche ascendante, basée sur un engagement volontaire, permettra d'atteindre les importantes réductions d'émissions nécessaires, au niveau mondial, pour éviter



© iStockphoto

POUR PLUS D'INFORMATIONS

DG Environnement – Page d'accueil sur le changement climatique (EN)
ec.europa.eu/environment/climat/home_en.htm

Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Copenhague (COP 15) (EN)
unfccc.int/2860.php



un changement climatique dangereux. Les engagements pris à ce jour par les pays développés et en développement ne sont pas suffisants pour maintenir le réchauffement sous le seuil des 2 °C.

L'UE officialise son engagement de 20 %

Consciente des faiblesses de l'accord, l'Europe entend néanmoins aller de l'avant et mettre en œuvre ces dispositions afin de progresser vers un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat. Le 28 janvier, la présidence espagnole du Conseil et la Commission européenne ont formellement notifié la volonté de l'UE d'être associée à l'accord et ont soumis le double objectif fixé par cette dernière pour 2020: une réduction unilatérale des émissions de 20 % par rapport aux niveaux de 1990 et une offre conditionnelle de porter cette réduction à 30 % si les autres pays développés s'engagent à des réductions comparables et que les PED contribuent de manière adéquate à l'effort collectif. L'UE souhaite également débiter aussi rapidement que possible la distribution des 2,4 milliards EUR qu'elle s'est engagée à

apporter cette année au financement à mise en œuvre rapide au bénéfice des PED.

L'issue décevante de Copenhague soulève des questions sur la manière de rendre la stratégie de négociation de l'Europe plus efficace à l'avenir. La réunion informelle des ministres européens de l'environnement qui s'est tenue à Séville du 15 au 17 janvier et celle du Conseil européen de Bruxelles du 11 février ont permis de commencer à repenser la stratégie, un processus qui se poursuivra en mars lors de réunions formelles. ←

Estimer la véritable valeur de la nature

La toute première étude internationale sur l'économie de la perte de la diversité biologique touche à sa fin et sera présentée en octobre au Japon, lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP 10) à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique. Cinq rapports seront publiés durant la seconde phase de l'étude. Le premier d'entre eux l'a été en novembre dernier. Il s'adresse aux responsables politiques nationaux et internationaux et souligne le sens économique de l'évaluation des écosystèmes ainsi que l'importance de mesurer la nature et la biodiversité.



Lancé en 2007 à l'initiative de l'Allemagne et de la Commission, «L'économie des écosystèmes et de la biodiversité» (EEB) est une étude internationale de première importance dirigée par le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'économiste de haut niveau Pavan Sukhdev. Soutenu financièrement par la Commission, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, le projet rassemble l'expertise et les connaissances des quatre coins du monde en matière de perte de la biodiversité et propose des réponses politiques pratiques.

Le rapport d'étape EEB de mai 2008 soulignait le coût croissant de la perte de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, plus d'un dixième de la biodiversité terrestre étant susceptible de disparaître d'ici 2050. En ne prenant en considération que les bénéfices les plus importants que procurent les forêts à l'homme, cette perte pourrait représenter un coût économique annuel de 5 % du PIB mondial. Le rapport mettait également en lumière le lien étroit entre la pauvreté et la perte des écosystèmes et de la biodiversité.

Cinq rapports

Actuellement dans sa seconde phase, l'étude EEB produira cinq rapports entre l'automne 2009 et l'automne 2010. Ils éclaireront la réunion de la COP 10, qui se tiendra à Nagoya en octobre 2010, Année internationale de la biodiversité.

À la base de cette étude, on retrouve le rapport EEB principal, «Fondements économiques et écologiques» (*Ecological and Economic Foundations*), dont la version finale sera publiée en octobre prochain. L'avant-projet de plusieurs chapitres a néanmoins déjà été publié en ligne afin d'encourager un retour par les scientifiques avant la finalisation. Ces chapitres fournissent un cadre et une méthodologie aux quatre autres rapports interconnectés, lesquels ciblent différentes



© iStockphoto

catégories de décideurs (responsables politiques, administrateurs locaux, chefs d'entreprise et citoyens). Le travail se poursuit également sur le rapport principal, notamment en matière d'estimations quantitatives du coût de la perte de la biodiversité et d'élaboration d'une base de données et d'un résumé sur la valeur des services écosystémiques.

Avis aux responsables politiques

Publié en novembre dernier, le rapport pour les responsables nationaux et internationaux souligne la pertinence du travail EEB pour l'élaboration de politiques. Il démontre l'impact négatif que provoque, sur l'environnement et d'autres domaines économiques et sociaux, l'échec des marchés à valoriser les écosystèmes de manière adéquate. Se penchant sur une série d'écosystèmes – zones humides, inondables et marines, forêts, récifs coralliens – le rapport démontre que dans la plupart des cas, les politiques de conservation ont un sens pour l'économie.

La nature rend de nombreux services gratuitement: purification de l'eau, protection contre les crues, production alimentaire, stockage du CO₂... Ceux-ci sont pourtant ignorés ou sous-estimés par les décideurs étant donné qu'ils n'ont pas de valeur marchande. Dès lors, la perte de la biodiversité se poursuit sans relâche et

peut avoir un impact négatif sur le bien-être de l'homme. Les auteurs notent par exemple que la perte des écosystèmes des forêts tropicales est à elle seule responsable d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre, ce qui entraîne des répercussions sur le changement climatique et sur l'alimentation, l'eau potable et l'énergie.

De l'importance de l'évaluation

Une évaluation plus juste des bénéfices de la nature, notre «capital naturel», conduira à de meilleures décisions aussi bien en matière d'affaires que de santé publique ou de sécurité alimentaire. Le rapport avance quatre priorités stratégiques permettant une meilleure coopération entre économistes et scientifiques: enrayer la déforestation et de la dégradation des forêts; protection des récifs coralliens; protection et redressement de la pêche mondiale; reconnaissance du lien étroit entre dégradation des écosystèmes et pauvreté rurale.

Il souligne l'importance de mesurer ce capital naturel et appelle à un renforcement de la capacité d'évaluation de l'IP-BES, la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui devrait avoir dans son domaine une influence comparable à celle qu'exerce le GIEC sur

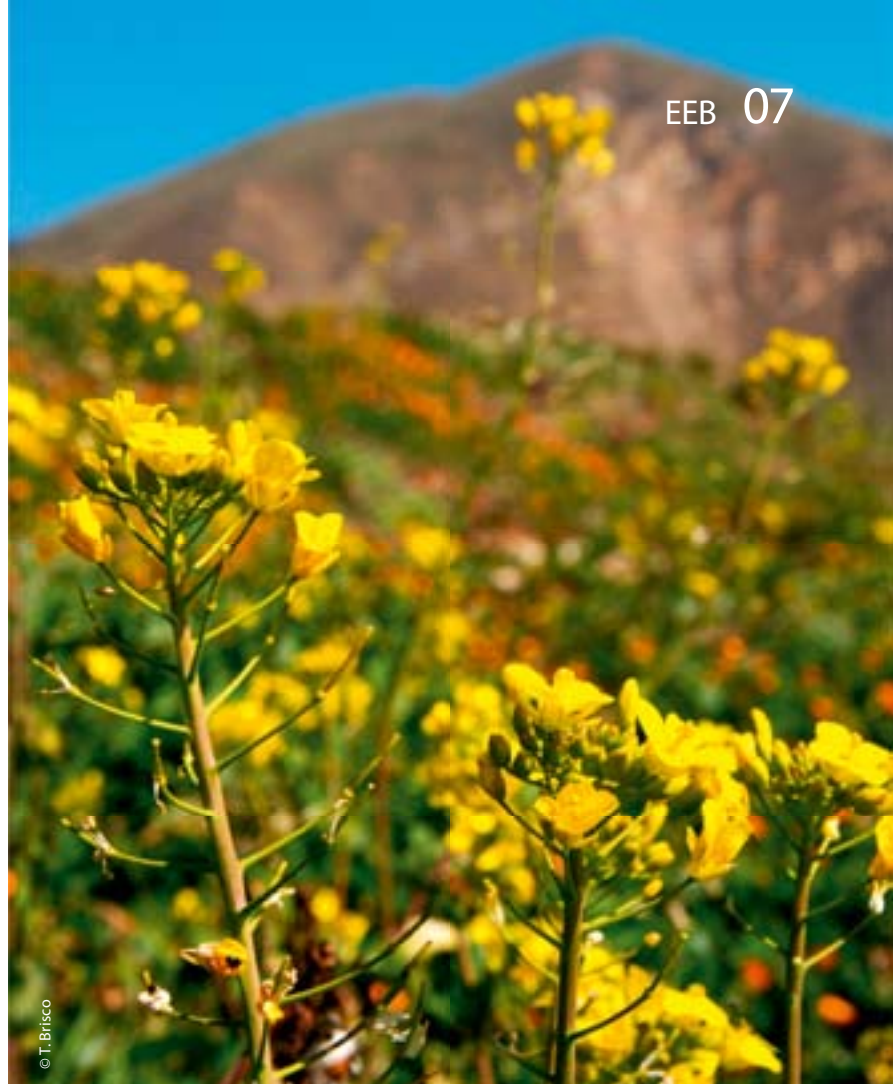
RAPPORT EEB POUR LES DÉCIDEURS: MESSAGES CLÉS

- La valorisation des écosystèmes est une question de bon sens économique
- La nature et la biodiversité doivent être mesurées
- Investir dans la nature s'avère payant
- Les stratégies relatives à la biodiversité doivent pleinement intégrer la dimension sociale
- La nature est un actif des stratégies économiques à venir

la politique en matière de changement climatique. Enfin, il plaide en faveur du développement d'une comptabilité des écosystèmes et d'une réforme des indicateurs macroéconomiques.

«Le rapport d'étape EEB de mai 2008 soulignait le coût croissant de la perte de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, plus d'un dixième de la biodiversité terrestre étant susceptible de disparaître d'ici 2050»

Selon le rapport, investir dans le capital naturel est une question de bon sens économique. Les services naturels comme la régulation du climat sont généralement plus efficaces et meilleur marché que les solutions technologiques. Ainsi, les forêts stockent de grandes quantités de carbone (547 Mt) et peuvent en séquestrer annuellement jusque 4,8 Mt. Les politiques visant à enrayer la déforestation seront dès lors toujours plus rentables que les solutions d'atténuation des changements climatiques telles que le captage et le stockage du CO₂.



© T. Brisco

Plus d'investissements

Créer davantage de zones protégées peut également porter des bénéfices à tous les niveaux, du local au mondial. De par le monde, près de 14 % des terres et 6 % des eaux territoriales sont protégées. Dans le cas de l'Écosse, le rapport avance que les profits publics résultant du réseau de protection Natura 2000 sont trois fois supérieurs aux coûts.

Le rapport met en évidence une série d'instruments, existants ou nouveaux, qui peuvent aider les décideurs à mieux intégrer les valeurs de la nature dans leurs décisions. Parmi ceux-ci, citons le paiement des services rendus par les écosystèmes, tel que le mécanisme REDD-Plus de réduction d'émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Le rapport conclut que les décideurs sont aujourd'hui face à deux défis de taille: comprendre la valeur des écosystèmes, de la biodiversité et des ressources naturelles et adapter leurs politiques en

conséquence, et ce en accord avec les besoins des différentes économies et sociétés.

Un rapport connexe de l'EEB, «Actualisation des questions climatiques» (*Climate Issues Update*) a été publié le 2 septembre 2009 dans le but d'apporter des informations clés à la conférence de Copenhague de décembre dernier. Il présentait les dernières conclusions en date, dont l'importance cruciale des écosystèmes pour une atténuation performante et rentable des changements climatiques. Il soulignait également les effets du changement climatique sur certains écosystèmes et leurs services (par exemple accélération de la perte des récifs coralliens qui abritent un quart des espèces de poissons marins) et recommandait d'investir davantage dans les écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

DG Environnement – Page d'accueil EEB (EN)
ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/index_en.htm
 EEB
www.teebweb.org



Veiller à ce que la nature soit une priorité



Un tiers du budget de la Communauté est alloué à la politique de cohésion. Celle-ci a pour but de réduire l'écart de richesse entre les régions de l'UE, par le financement de programmes visant à stimuler l'emploi et à renforcer la cohésion sociale. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a récemment étudié l'efficacité environnementale de cette politique dans trois pays. L'étude a souligné des progrès environnementaux et un accroissement de la coopération territoriale, mais elle a aussi épinglé plusieurs problèmes en matière d'évaluation, de capacité d'absorption et d'indicateurs.

Difficultés de mesurer

Les auteurs ont souligné la complexité et la difficulté de mesurer l'impact des dépenses sur la qualité de l'eau ainsi que les liens entre les dépenses et les résultats, en particulier pour les nouvelles installations de traitement. S'ils ont pu constater une nette amélioration de la mise en œuvre de la directive sur les eaux usées dans les régions étudiées d'Italie et d'Espagne, un manque de données a entravé l'évaluation des progrès d'ensemble. En Italie, de meilleures données de contrôle pour la période 2007-2013 faciliteront les évaluations futures.

En Italie, plusieurs régions ont dû lutter pour que l'argent des Fonds structurels européens soit affecté à des projets de biodiversité. Ainsi, en Campanie, seul un faible pourcentage du budget alloué aux réseaux écologiques avait été consacré à la protection de la biodiversité.

Elle constate que les Fonds n'ont pas encore pleinement pris en compte les marchés publics écologiques (MPE) et recommande l'élaboration de nouvelles lignes directrices, suivie d'une évaluation par la Commission des MPE pour la période budgétaire actuelle, en prévision de la suivante.

Élaborer des politiques environnementales en dehors de la programmation des Fonds structurels pour en augmenter l'efficacité; mieux mettre en relation l'évaluation et les cycles de dépenses; évaluer l'impact des projets environnementaux une fois ceux-ci terminés; s'assurer que le concept de cohésion territoriale renvoie aux objectifs environnementaux de l'UE sont autant d'autres recommandations du rapport. Les auteurs encouragent également l'UE à faire sien le principe, déjà adopté par l'Autriche, qui consiste à s'assurer que les Fonds structurels n'ont pas d'impact négatif sur l'environnement, tels que ceux se rapportant à certains projets d'infrastructure de transport. ←

Indicateurs

Afin d'améliorer la compréhension des impacts environnementaux, les auteurs recommandent de repenser le système de suivi et d'accorder une plus grande attention aux facteurs tels que la biodiversité. Au niveau des projets, l'Autriche dispose d'un système élaboré d'indicateurs de suivi, qu'il serait utile d'étendre à toute l'UE.

L'UE a fait des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique une priorité. Dans les trois pays pilotes, les dépenses des Fonds structurels ont augmenté en conséquence. L'étude note que si l'Espagne dispose d'un cadre d'orientation clair relatif aux dépenses des Fonds structurels en matière d'énergie, un tel instrument fait défaut à l'Italie.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

DG Environnement – Page d'accueil sur la politique de cohésion (EN)
ec.europa.eu/environment/integration/cohesion_policy_en.htm

Étude de l'AEE sur la politique de cohésion (EN)
www.eea.europa.eu/publications/territorial-cohesion-2009



«Cohésion territoriale: analyse des aspects environnementaux de la politique de cohésion de l'UE dans des pays sélectionnés» (*Territorial cohesion: Analysis of environmental aspects of the EU Cohesion Policy in selected countries*) est une étude coordonnée par la DG Environnement et publiée conjointement avec le réseau européen des autorités environnementales (Enea). Elle relève que, bien que les politiques de cohésion sociale de l'UE existent depuis longtemps, la plupart des évaluations se sont montrées trop générales ou axées sur les réalisations du programme plutôt que sur les résultats au niveau des projets.

«Afin d'améliorer la compréhension des impacts environnementaux, les auteurs recommandent de repenser le système de suivi et d'accorder une plus grande attention aux facteurs tels que la biodiversité»

L'étude, portant sur l'Italie, l'Espagne et l'Autriche, avait pour objectif d'évaluer l'efficacité et les effets sur l'environnement de la mise en œuvre des Fonds structurels et de cohésion. Elle s'est penchée sur le traitement des eaux usées, la biodiversité et les énergies renouvelables, pour la période 2000-2006, période pour laquelle les chercheurs disposaient des données les plus complètes.

Améliorer l'accès aux données environnementales

Un nouveau site internet permet au public d'accéder à des informations détaillées sur les polluants que rejettent les industries dans l'air, l'eau et le sol, à travers l'Europe. Le registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR) reprend les données annuelles relatives à 91 substances pour plus de 24 000 sites et 65 activités économiques.



L'E-PRTR couvre les 27 États-membres ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Il représente une mise à jour significative du registre précédent, l'EPER, qui reprenait 50 polluants rejetés dans l'air et l'eau par 12 000 sites de 26 pays, et n'exigeait de ceux-ci qu'un rapport trisannuel.

«Le site internet du nouveau registre a généré plus de 40 000 visites, de près de 90 pays, en à peine deux semaines»

Données annuelles

Le nouveau registre regroupe les données à partir de 2007 et actualise celles-ci annuellement, ce qui correspond davantage au cycle des données statistiques des États membres. Il fournit également des informations sur la quantité et les types de déchets transférés des sites industriels aux centres de traitement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de chaque pays.

Le registre regroupe 65 activités. Il recouvre les plateformes pétrolières offshore, mais, pour des raisons de sécurité, pas les sites militaires ni nucléaires. Par respect du secret commercial, une

entreprise peut demander aux autorités compétentes de conserver l'anonymat, mais sa localisation et son adresse seront mentionnées. La confidentialité peut également s'appliquer à certains déchets ainsi qu'aux émissions de certains polluants. Dans ce cas, ces rejets ne seront indiqués que sous les catégories générales de polluants du registre.

Suite à son lancement par la Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) début novembre 2009, le site internet du nouveau registre a généré en deux semaines à peine plus de 40 000 visites en provenance de quelque 90 pays. La partie «carte» du site de l'E-PRTR offre à l'utilisateur plusieurs outils de recherche pour visualiser et comparer les données par localisation géographique (au niveau national, régional ou par district hydrographique), par type de rejet ou pour l'une des 91 substances répertoriées.

Les polluants et substances sont classés en sept groupes: gaz à effet de serre, autres gaz, métaux lourds, pesticides, substances organiques chlorées, autres substances organiques et substances inorganiques. Un bref descriptif de ceux-ci, reprenant des informations sur les conséquences des polluants pour la santé humaine et l'environnement, sera inclus dans la bibliothèque du site.

Détermination de tendances

Le registre regroupe désormais les substances rejetées au même moment, les

L'E-PRTR

- Communication annuelle des données
- 24 000 sites industriels
- 65 activités économiques de neuf secteurs industriels
- 91 polluants

utilisateurs peuvent dès lors en dégager les tendances également. Cependant, si les pays doivent transmettre les informations relatives aux rejets et aux déchets des sites localisés sur leur territoire, la communication des données de production reste facultative. Par ailleurs, dans le contexte économique actuel, certaines réductions apparentes de rejets pourraient s'expliquer par une baisse de la production.

D'autres substances pourront à l'avenir être incluses dans l'E-PRTR. Il est également question d'étendre le registre à la Croatie, la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Albanie.

L'EPER, établi en 2000, et l'E-PRTR émanent tous deux de l'ONU et de la convention d'Aarhus de 1998, qui confère au public un droit d'accès aux informations relatives à l'environnement. Le protocole de la convention sur les registres des rejets et transferts de polluants est entré en vigueur en octobre 2009. Sa mise en œuvre dans l'UE est assurée par un règlement qui définit les niveaux minimums d'activité et de pollution au-dessus desquels les données doivent être transmises. ←

POUR PLUS D'INFORMATIONS

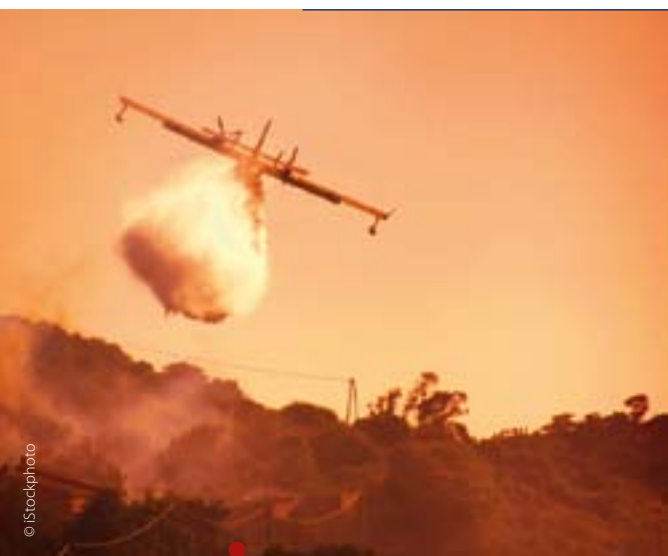
Registre européen des rejets et transferts de polluants (EN)
prtr.ec.europa.eu/MapSearch.aspx

DG Environnement – Page d'accueil EPER et E-PRTR (EN)
ec.europa.eu/environment/air/pollutants/stationary/eper/index.htm



Vers une plus grande résilience

Comme l'ont montré les événements d'Haïti, des catastrophes peuvent survenir à tout moment, détruisant des environnements fragiles et plongeant des milliers de personnes dans la détresse. Une conférence, récemment organisée à Bruxelles pour les experts du secteur, a examiné comment l'UE pouvait améliorer sa réponse aux inondations, incendies, tremblements de terre et autres catastrophes, dans l'Union comme à l'extérieur. L'accent portait sur l'amélioration de la résilience – la capacité à résister à de tels événements grâce à une meilleure planification – et sur le renforcement des capacités de réaction.



MÉCANISME COMMUNAUTAIRE DE PROTECTION CIVILE

En place depuis 2001, ce mécanisme facilite la coopération en réponse aux catastrophes, dans le monde entier, en rassemblant les ressources de 31 pays (UE-27, Croatie, Islande, Liechtenstein et Norvège). Son centre de communication est le centre de suivi et d'information. Basé à Bruxelles, celui-ci répond chaque année à près de 20 urgences majeures.

15 milliards EUR le coût annuel pour l'UE des catastrophes naturelles et causées par l'homme.

La prévention est la clé

La prévention a dominé le premier débat, lequel était axé sur la nécessité d'une plus grande implication des secteurs privé et public. Des intervenants de l'agence néerlandaise pour la protection civile et du secteur des assurances ont souligné qu'une meilleure prévention engendrerait, à long terme, des économies de taille.

Le deuxième débat portait sur la perception du risque. L'UE a été invitée à trouver un équilibre entre l'organisation d'une réponse officielle aux catastrophes et une sensibilisation du public à une meilleure préparation, via des campagnes et des formations.

Le débat de clôture a mis les représentants des États membres d'accord sur la valeur ajoutée de la coordination européenne en matière de protection civile, dans l'UE comme à l'extérieur. Une coordination accrue évite une duplication des efforts, favorise la définition de normes et permettra aux États membres d'établir une stratégie commune de gestion des catastrophes.

Accroître la résilience

L'accroissement de la résilience de l'UE au moyen du renforcement de la prévention est l'un des objectifs clés de la stratégie. Un réseau européen pour la prévention des catastrophes est en cours d'instauration et de nouvelles initiatives de prévention sont mises en place, comme la rédaction de lignes directrices sur l'évaluation et la cartographie des risques.

Avec le traité de Lisbonne, l'UE dispose pour la première fois d'une base juridique spécifique à la protection civile. Le Parlement devenant colégislateur, les citoyens seront en meilleure position pour façonner la politique de l'UE en la matière. Le traité inclut une clause de solidarité stipulant que si un État membre est la cible d'une attaque terroriste ou victime d'une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme, les autres membres lui porteront assistance. ←

«On estime à 15 milliards EUR le coût annuel pour l'UE des catastrophes naturelles et causées par l'homme»

Les participants ont souligné que la fréquence et la gravité des catastrophes ont fortement augmenté ces dernières décennies; une tendance qui devrait se poursuivre, d'autant plus que les effets du changement climatique – vagues de chaleur, tempêtes, fortes pluies – sont de plus en plus évidents, comme en témoignent les récentes inondations en Angleterre et en Irlande et les incendies ayant ravagé les forêts des environs d'Athènes. On estime à

POUR PLUS D'INFORMATIONS

DG Echo – Page d'accueil de la protection civile (EN)
ec.europa.eu/environment/civil/index.htm

Troisième forum de la protection civile
www.civilprotectionforum.eu



Biodiversité. On est tous dans le même bateau.

Une nouvelle campagne paneuropéenne sera prochainement lancée afin de familiariser le grand public avec le terme «biodiversité» et de l'engager activement dans la préservation et la restauration de celle-ci. Coïncidant avec l'Année internationale de la biodiversité, l'initiative s'inscrit dans un effort général de sensibilisation au rôle vital que joue la biodiversité dans le maintien de la vie sur Terre.

Biodiversité

ON EST TOUS DANS LE MEME BATEAU



sa préservation, répondant ainsi à l'un des quatre objectifs du plan d'action communautaire à l'horizon 2010 et au-delà: la participation active, d'ici 2013, de 15 millions d'Européens à la conservation de la biodiversité.

La biodiversité, cette incomprise

Selon une étude récente de l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée (TNO), à peine un tiers des Européens estiment comprendre la signification de la biodiversité ou ses bienfaits. Beaucoup l'associent à «la nature vierge et à la vie sauvage lointaine» et présumement qu'elle les concerne peu, en particulier les citoyens.

Dès lors, un des objectifs clés de la campagne est de montrer que la biodiversité a une incidence sur la vie et le bien-être de tous les citoyens, et que sa perte peut avoir un impact négatif sur les services fournis par les écosystèmes, de la purification de l'eau à l'approvisionnement alimentaire en passant par l'énergie ou les médicaments.

Elle vise en particulier les jeunes familles et les citoyens, qu'elle entend sensibiliser à la perte de la biodiversité et inciter à agir, afin d'initier chez eux un changement de comportement vis-à-vis de la nature.

l'homme joue un rôle. L'importance de la biodiversité pour celui-ci sera également mise en lumière, tout comme les dangers que représentent bien des activités humaines.

Pour attirer l'attention du public, l'initiative aura recours à des images et messages provocants – comme les contours d'un moineau mort ou d'une fleur tracés à la craie dans les rues et sur les trottoirs des villes – qui seront véhiculés par marketing viral, ainsi qu'à une vaste campagne dans la presse et à un site internet relatif à la biodiversité en Europe. Elle exploitera en outre les réseaux sociaux tels que Facebook.

La phase «deux» mettra l'accent sur l'action et l'éducation et adoptera un ton plus positif. Son objectif sera d'inciter le public à participer, de sa propre initiative ou au sein de projets, à la protection et à la préservation de la nature. Des kits pédagogiques et des applications informatiques utiles seront disponibles. Les mesures et la politique des États membres ou de l'UE en matière de biodiversité constitueront le cadre général d'action.

La campagne et ses résultats seront suivis de près et des actions devraient se poursuivre en 2011. Les objectifs européens et internationaux actuels en matière de biodiversité arrivant à expiration fin 2010, il est également impératif de développer un nouveau cadre politique européen avant la fin de l'année. ←



Le temps presse. En raison de l'activité humaine de par le monde, la déforestation progresse, les stocks de poissons diminuent et l'extinction des espèces s'accélère à un rythme inquiétant. Selon le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, 15 à 40 % d'entre elles pourraient avoir disparu d'ici la fin du siècle. On estime également que 60 % des services écosystémiques ont été dégradés au cours des 50 dernières années.

«Un des objectifs clés de la campagne est de montrer que la biodiversité a une incidence sur la vie et le bien-être de tous les citoyens»

Annoncée en janvier lors d'une conférence européenne sur la vision et les objectifs post-2010 en matière de biodiversité, cette campagne, initiative de la Commission, vise l'ensemble de l'UE et plus particulièrement l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la Bulgarie et la Roumanie. Elle a pour but d'éduquer et de sensibiliser le public à la biodiversité ainsi que de l'encourager à contribuer à

Campagne en deux phases

La phase «un» démarre au printemps, avec l'explication de la notion de biodiversité, y compris au niveau de ses interconnexions complexes, dans lesquelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Campagne sur la biodiversité – Page d'accueil
www.weareallinthis.together.eu

DG Environnement – Page d'accueil sur la biodiversité (EN)
ec.europa.eu/environment/nature_biodiversity/index_en.htm



Qualité de l'eau à la hausse en Europe

Selon un récent rapport sur la mise en œuvre de la directive Nitrates, agriculture intensive et protection de l'environnement ne sont pas forcément incompatibles. Celui-ci montre qu'entre 2004 et 2007, la qualité de l'eau et des programmes d'action s'est globalement améliorée dans l'UE-15. Les douze nouveaux États membres ont eux aussi établi des réseaux de surveillance, désigné des zones vulnérables aux nitrates et élaboré des plans d'action.



© iStockphoto

Moins d'engrais

L'UE a de moins en moins recours à l'engrais minéral. Cette tendance à la baisse, qui a commencé au début des années 90 dans l'UE-15, profite à la qualité de l'eau, mais semble s'être stabilisée au cours de la période d'évaluation précédente pour l'azote. Durant cette même période, l'utilisation du phosphore a baissé de 9 %. Au niveau de l'UE-27, la consommation d'azote a augmenté de 6 %, celle de phosphates a diminué d'un point de pourcentage. Entre 2003 et 2007, on a également observé une légère diminution de la quantité d'azote issue de l'épandage.

L'UE dispose de quelque 58 000 sites de prélèvement des eaux, mais leur densité est nettement plus faible dans les nouveaux États membres. Elle doit être accrue dans certains d'entre eux afin de répondre aux normes recommandées dans les lignes directrices sur la surveillance. Si le réseau couvre à la fois des zones désignées et non désignées, certains États membres ne surveillent que les zones vulnérables. Il faut y remédier. Les zones vulnérables représentent près de 40 % du territoire de l'UE et incluent les territoires d'États membres qui mettent en œuvre des plans d'action au niveau national. Les données relatives à la qualité de l'eau soulignent cependant la nécessité d'accroître la désignation en vue de se conformer aux critères énoncés dans la directive.

Meilleure qualité de l'eau

Globalement, la qualité des eaux souterraines s'améliore lentement. Deux tiers des stations de surveillance des eaux souterraines ont enregistré une concentration de nitrates stable ou en baisse. Toutefois, les autres stations ont rapporté une augmentation de la pollution par les nitrates et 15 % d'entre elles ont révélé

des concentrations supérieures au seuil de qualité de 50 mg par litre.

En ce qui concerne les eaux douces superficielles, 70 % des stations de surveillance ont révélé une concentration de nitrates stable ou en baisse. Une concentration supérieure à 50 mg/l n'a été enregistrée que dans 3 % des stations. Ces progrès découlent d'une meilleure gestion des nitrates dans le cadre de la directive, ainsi que d'une diminution du cheptel et du recours à l'engrais.

Le rapport relève également une amélioration de la qualité des programmes d'action, bien que celle-ci résulte encore souvent de procédures d'infraction. Il recommande aux nouveaux États membres d'améliorer leurs programmes, notamment en matière de construction d'installations de stockage et de fertilisation équilibrée.

Suite aux pressions relatives à une meilleure gestion du fumier, les éleveurs montrent un intérêt croissant pour les techniques de transformation des effluents d'élevage. La séparation en une fraction liquide et solide permet une meilleure gestion des éléments nutritifs, souvent conjuguée à la production d'énergie à partir de biogaz.

Il est recommandé aux États membres d'adopter une approche plus intégrée, prenant en considération l'ensemble du cycle de l'azote. L'expérience tirée de la mise en œuvre et les connaissances scientifiques révèlent les effets bénéfiques importants qu'ont les programmes d'action tant sur la qualité de l'eau que sur celle de l'air, ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre. ←

POUR PLUS D'INFORMATIONS

DG Environnement – Mise en œuvre de la directive Nitrates (EN)
ec.europa.eu/environment/water/water-nitrates/index_en.html



En vertu de la directive Nitrates de 1991, tous les quatre ans, les États membres doivent soumettre un rapport à la Commission sur leurs actions en matière de protection des eaux contre la pollution par les nitrates de sources agricoles. Le quatrième rapport de mise en œuvre porte sur la période 2004-2007 et inclut les nouveaux États membres, pour la première fois.

«En vertu de la directive Nitrates de 1991, les États membres doivent, tous les quatre ans, soumettre un rapport à la Commission sur leurs actions»

La mise en œuvre s'avère globalement positive, l'UE-15 continuant à réaliser d'importants progrès. Pour les États ayant rejoint l'UE depuis 2004, le travail se poursuit, mais le rapport avance que beaucoup d'entre eux doivent mettre davantage l'accent sur l'amélioration des programmes de surveillance et la désignation des zones vulnérables ainsi que sur la qualité des plans d'action.



Bétail et chevaux viennent en aide aux oiseaux migrateurs

En Finlande, la restauration de l'écosystème de zones humides clés a assuré un refuge à plusieurs espèces d'échassiers et de gibier d'eau, lors de leur migration et de leur période de nidification. Dans le cadre d'un projet LIFE Nature de 4 ans, la coupe de roseaux et la réintroduction de pâturages, avec un soutien local, a permis la restauration de 12 sites Natura 2000. La création d'étangs a également profité aux insectes tels que la libellule.



Les zones humides côtières du golfe de Finlande représentent une étape importante pour les oiseaux migrateurs. Chaque année, au printemps et en automne, de nombreux échassiers d'espèces rares et menacées, tels que le cygne chanteur, le cygne siffleur et le harle piette, font escale dans la région.



«Entre 2003 et 2007, le projet s'est concentré sur 12 sites de la route migratoire»

Les oiseaux se reposent, se nourrissent et parfois s'accouplent dans ces marécages des zones côtières au nord du golfe, qui dépendent de l'afflux régulier des eaux saumâtres de la mer Baltique. Mais le déclin des pâturages traditionnels et la hausse du niveau de nutriments y ont provoqué un envahissement de roseaux, buissons et arbres.

Projet de restauration

Avec le soutien du programme LIFE, le Centre environnemental régional d'Uusimaa et celui de la Finlande du Sud-Est se sont unis à d'autres partenaires pour restaurer l'écosystème naturel de plus de 3 650 ha de zones humides côtières et de prairies. L'objectif était de restaurer la grande diversité d'habitats

envahis par les roseaux, en les débroussaillant et en réintroduisant des pâturages peuplés de bétail et de chevaux.

Entre 2003 et 2007, le projet s'est concentré sur 12 sites de la route migratoire. Abritant 35 espèces d'oiseaux parmi celles mentionnées dans l'annexe I de la directive Oiseaux de l'UE, ceux-ci représentent des zones humides de grande valeur internationale.

Grand nettoyage

Les sites du projet – des baies peu profondes et envahies par la végétation, pour la plupart – ont d'abord été débarrassés des roseaux et des arbres à l'aide d'une broyeuse, fixée à un tracteur ou à un véhicule tout-terrain à chenilles. Les matières broyées ont été laissées au sol et enfouies par labourage à une profondeur de 10-20 cm pour éviter le retour des roseaux dans les années à venir.

Grâce aux accords entre les agriculteurs et le Metsähallitus, organisme de gestion des espaces naturels, le projet a permis de dégager plus de 160 ha de ces zones et de regagner 177 ha de pâturages. Bétail et chevaux paissent à présent dans ce secteur, afin d'empêcher la végétation de prendre de la hauteur, pour le plus grand bonheur des échassiers. Plusieurs de ces zones restaurées sont maintenant régulées par le bétail, avec le soutien de programmes agro-environnementaux.

Les associations locales de chasseurs ont également apporté leur soutien à l'équipe LIFE, pour la pose de pièges à destination des petits mammifères représentant une menace pour les oiseaux nicheurs. Plus de 1 300 chiens viverrins et 390 visons d'Amérique – des espèces non indigènes – ont ainsi été capturés durant le projet. Des étangs ont aussi été créés dans les prairies, pour fournir un habitat aux insectes dépendant des zones humides, tels que la libellule et la leucorrhine à front blanc, plus rare.

Le suivi des 12 sites révèle que le nombre d'échassiers s'y reposant durant la migration a fortement augmenté. Ce travail de restauration s'est également avéré profitable aux oiseaux nicheurs tels le vanneau huppé et le chevalier gambette.

Le projet a fait l'objet d'un grand intérêt local; une augmentation du nombre de visiteurs a d'ailleurs été enregistrée pour ces sites. L'aménagement de sentiers didactiques et la construction d'observatoires ornithologiques permettent à ceux-ci de profiter de ce riche habitat de manière responsable. ←

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Gestion des zones humides sur le trajet de migration du golfe de Finlande (EN)

www.environment.fi/default.asp?contentid=252434&lan=EN

DG Environnement – Programme LIFE (EN)
ec.europa.eu/environment/life/index.htm



Soutien à la politique macrorégionale en Europe

Les pays Baltes intensifient leur coopération afin de répondre aux défis maritimes communs. Récemment approuvée, la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique se concentre sur quatre priorités: construction d'un environnement durable; développement économique; accessibilité et attractivité; et sécurité. Si elle se solde par un succès, cette initiative pilote pourra servir de modèle à d'autres régions d'Europe, telles que celles du Danube et de la mer Noire.



© iStockphoto

DIRECTIVE-CADRE «STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN»

La stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique coïncide avec la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» (DCSMM), en vigueur depuis juillet 2008. La DCSMM, dont les critères sont toujours en cours d'élaboration, œuvrera à l'échelle régionale afin de parvenir à un «bon état écologique» des mers d'ici 2020.



Comptant plus de 100 millions d'habitants, la région de la mer Baltique possède 8 000 km de côtes, que se partagent huit États membres (Allemagne, Estonie, Danemark, Finlande, Lettonie, Lituanie, Pologne, Suède) et la Russie. En dépit de leurs différences économiques, politiques et historiques, ces pays sont confrontés à plusieurs défis communs.

«Cette nouvelle stratégie constitue une étape majeure dans l'application de la politique maritime intégrée de l'UE»

L'un des principaux enjeux environnementaux consiste à réduire le rejet de nutriments issus de l'agriculture et des eaux usées afin de stopper leurs effets désastreux sur la qualité de l'eau, les stocks de poissons et la biodiversité. Parmi les autres problèmes: la surpêche, en particulier de cabillaud, et le risque de pollution et de nappes de pétrole dû à l'activité maritime croissante dans la région. Les signataires de la convention d'Helsinki ont mis en exécution un plan d'action pour la mer Baltique, avec pour objectif de restaurer son équilibre écologique d'ici 2021. La mise en œuvre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» renforcera ces efforts.

Stratégie pour la région de la mer Baltique

Cette stratégie constitue une première étape dans l'application de la politique maritime intégrée de l'UE. Elle se distingue par ses efforts pour concilier haut degré de viabilité environnementale et prospérité future de la région. Initiative du Parlement européen en 2005, la stratégie a été embrassée par la Suède, qui en a fait une priorité lors de sa présidence de l'UE en 2009, et adoptée en juin dernier par la Commission, à l'issue d'une vaste consultation auprès des parties prenantes.

Son plan d'action englobe pas moins de 80 projets. Les objectifs environnementaux incluent la réduction des taux de nitrate et de phosphore; la création de zones marines protégées, en vue de protéger la biodiversité; et l'identification et le contrôle du rejet de substances dangereuses dans la mer.

La stratégie a également pour objectif de renforcer la compétitivité de la région, grâce à des initiatives de promotion de l'esprit d'entreprise, de la science, de l'éducation et des technologies de l'information, ainsi qu'à des projets visant à améliorer la connexion entre énergie et transport. Dans le domaine de la sécurité, plusieurs projets ont pour but de renforcer la réponse aux accidents maritimes. D'autres actions horizontales, comme la promotion de la planification de l'espace maritime,

et des programmes de recherche conjoints UE-Baltique font également partie de la stratégie. Elle bénéficie de plusieurs sources de financement, parmi lesquelles le programme de la région de la mer Baltique.

Surveillance rapprochée

La stratégie sera évaluée et mise à jour régulièrement, vu que différents pays de la région assureront la présidence de l'UE dans les années à venir. La Pologne est la prochaine sur la liste et sera suivie par d'autres États baltes d'ici 2020.

La mise en œuvre concerne avant tout les États membres, mais la Commission assurera un suivi et évaluera les résultats. Elle partagera avec les pays baltes les connaissances et bonnes pratiques acquises dans les conventions sur les mers régionales (relatives à la mer du Nord, à la mer Noire et à la Méditerranée), auxquelles elle est partie. ←

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Stratégie pour la région de la mer Baltique (EN)

ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/baltic/index_en.htm

Commission Helsinki (HELCOM)
www.helcom.fi



agenda

MARS 2010 → JUIN 2010

2-5 mars 2010

SMAGUA – Parc des expositions de Saragosse, Espagne.

Rendez-vous incontournable des acteurs de l'eau, Smagua offre une plateforme aux technologies les plus avancées en matière de gestion intégrale de l'eau. Pendant trois jours, les principales industries du secteur présenteront leurs derniers produits et innovations, en termes de systèmes, d'équipements et de techniques, destinés aux secteurs de l'irrigation, du traitement, de l'épuration et du dessalement de l'eau.

www.eventseye.com/fairs/f-smagua-2529-1.html

18-21 mars 2010

Salon Bois Énergie, Saint-Etienne, France.

Regroupant toute la filière du bois énergie, ce salon unique présente des équipements d'exploitation forestière, des services, des combustibles et du matériel de chauffage au bois à destination des autorités locales, des industries, des professionnels et des particuliers. Réputé pour «mettre le bois énergie en action», l'événement accueille

des poêles et des cheminées en fonctionnement, des démonstrations extérieures, des exposants de toute l'Europe, des conférences et décerne des prix à l'innovation.

www.boisenergie.com

22-26 mars 2010

Semaine européenne de l'énergie durable, Bruxelles, Belgique.

La référence en matière d'énergie durable en Europe. L'édition 2009 a réuni plus de 30 000 participants autour de 150 activités, organisées à Bruxelles et à travers l'Europe. Séminaires sur le financement et la mise en réseau, récompenses et discussions sur la politique énergétique sont au calendrier de l'édition 2010.

www.eusew.eu

20-22 avril 2010

SustainabilityLive, Birmingham, Royaume-Uni.

Cette manifestation regroupant cinq expositions à destination des professionnels de l'environnement abordera des problématiques majeures du secteur en ce 21^e siècle: crise énergétique,

processus environnementaux, développement durable et approvisionnement en eau.

www.sustainabilitylive.com

5-6 mai 2010

Du déchet à l'énergie, Brême, Allemagne.

Foire sur les thèmes de la revalorisation des déchets, des biocarburants, de l'exploitation économique des installations et de la réduction des émissions de CO₂. Cette vitrine technologique présente des équipements de pointe, des procédés et des services relatifs à la production d'électricité, de chaleur et de carburant à partir de déchets et de ressources renouvelables et offre des informations pratiques sur les nouvelles technologies, les stratégies d'optimisation opérationnelle, les avancées scientifiques et bien plus encore.

www.wte-expo.com

1^{er}-4 juin 2010

Semaine verte 2010, Bruxelles, Belgique.

Pour sa dixième édition, la plus grande conférence annuelle de l'UE sur l'environnement mettra l'accent sur la biodiversité. Des milliers de participants issus d'ONG,

de l'industrie et des institutions européennes sont attendus pour débattre des questions clés en cette «Année internationale de la biodiversité».

<http://ec.europa.eu/greenweek>

17 juin 2010

Journée mondiale de lutte contre la désertification.

Instaurée par l'ONU afin de sensibiliser le public à la coopération internationale en matière de lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse et mise en place annuellement depuis 1995, la journée aura cette année pour thème le sol et la biodiversité. En 2009, plus de 40 événements avaient été organisés, dont des colloques, des campagnes et des événements à destination des médias.

www.un.org/events/calendar/Edetail.asp?EventID=1626&BeginDate=6/17/2010

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES INITIATIVES LÉGISLATIVES RÉCENTES, RENDEZ-VOUS À L'ADRESSE:
eur-lex.europa.eu/fr/index.htm



NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT



Bulletin d'information Natura 2000

ISSN 1026-616X

Numéro de catalogue: KH-AA-09-002-FR-C

Brochure disponible en allemand, anglais, espagnol, français, italien et polonais

La dernière édition du magazine de la Commission sur la nature et la biodiversité (n° 27, décembre 2009) se penche sur un programme d'amélioration de «l'infrastructure verte» de l'Union européenne, offrant de meilleures interconnexions entre les zones protégées, telles que celles du réseau Natura 2000. Elle se concentre également sur la sensibilisation du public aux bienfaits, largement ignorés, que la nature procure à la société, une thématique mise en exergue par l'étude «Économie des écosystèmes et de la biodiversité».

Sauf mention contraire, ces publications sont disponibles gratuitement auprès de la librairie européenne sur bookshop.europa.eu ou auprès du service d'information de la DG Environnement (BU-9 0/11), DG Environnement, Commission européenne, B-1049 Bruxelles, Belgique. Fax +32.2.29.96198

EU Sustainable Energy Week 2010

22-26 March



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique



SEMAINE DE L'ÉNERGIE DURABLE, 22-26 MARS 2010

Fidèle au slogan «Prenez une semaine pour changer demain», la semaine européenne de l'énergie durable réunit divers événements organisés dans toute l'Europe, et surtout à Bruxelles.

L'édition 2009 a réuni plus de 30 000 participants autour de 150 activités, à Bruxelles et à travers l'Europe. Cette année, les événements bruxellois incluront une conférence sur la politique énergétique, des ateliers sur le rendement énergétique et les énergies renouvelables et des séminaires sur le financement de l'Union européenne. Dans toute l'Europe, des expositions, événements en ligne et visites guidées seront organisés dans le but d'encourager le public à monter dans le train du développement durable. ←

Pour plus d'informations

Semaine européenne de l'énergie durable 2010 (EN)

www.eusew.eu

ENRAYER LA PERTE D'ESPÈCES

2010 ayant été proclamée Année internationale de la biodiversité par les Nations unies, l'Union européenne lancera une nouvelle campagne pour attirer l'attention sur la crise de la perte d'espèces. Selon les estimations, le rythme actuel d'extinction est 1 000 fois supérieur à la normale; on peut donc, de toute évidence, avancer le terme de «crise». En Europe, quelque 42 % des mammifères sont menacés, tout comme 15 % des oiseaux et 45 % des papillons et des reptiles.

En juin, la Semaine verte, la conférence annuelle la plus importante en matière de politique environnementale européenne, mettra également l'accent sur le recul de la biodiversité.

Au cours des 25 dernières années, l'Union européenne a créé 26 000 zones protégées, couvrant une surface totale de 850 000 km², soit un cinquième du territoire de la Communauté. Cette structure, dénommée réseau Natura 2000, est le plus vaste réseau cohérent de sites protégés au monde. ←

Pour plus d'informations

2010, Année internationale de la biodiversité (EN)
<http://unep.org/iyb>

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE DE L'UNION EUROPÉENNE

Cette année voit la mise en place d'une nouvelle capacité paneuropéenne de réaction rapide, avec sept projets se déroulant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2011. Ceux-ci seront dirigés par six États membres (Allemagne, Autriche, Finlande, France, Pays-Bas et Suède, ces deux derniers participant à deux projets) et impliqueront 12 pays de l'Union européenne.

Destiné à réagir aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ce fonds commun de 6 millions EUR couvrira:

- un projet finno-suédois de recherche et de sauvetage;
- deux projets d'abri provisoire, impliquant tous deux l'Allemagne et l'un la Slovaquie;
- un projet de recherche et de sauvetage en mer en République tchèque et au Royaume-Uni;
- une action liée aux incendies de forêt impliquant la Belgique, l'Espagne, la Grèce et le Portugal;
- un projet d'évacuation médicale aérienne impliquant l'Autriche et la Slovaquie;
- une capacité européenne de réaction aux inondations dirigée par la Suède et impliquant la Finlande. ←

Pour plus d'informations

Protection civile européenne (EN)

ec.europa.eu/environment/civil/prote/prep_action2009.htm

